AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 8 septembre 2026, à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, Bromont, J2L 1A1, le conseil municipal de la Ville de Bromont statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

- 2026-30120 : Demande d'usage conditionnel visant à permettre la construction d'un triplex jumelé au 40, rue Brousseau

En conséquence, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à la demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

Bromont, ce 20e jour du mois d'août 2026.

Stéphane Brochu
Greffier par intérim